

AESH

DÉMISSIONS ET ARRÊTS MALADIES

L'administration nous indique ne pas pouvoir nous donner ces affirmations car les AESH sont maintenant gérés par le rectorat. Cette réponse est pour le moins étonnante car l'administration départementale connaît forcément la composition de leur PIAL en termes d'AESH et donc des départs et recrutements.

Quoi qu'il en soit, le nombre de registres SST saisis par les AESH est le parfait reflet d'une dégradation terrible de leur condition de travail. Agressions physiques, verbales, changements d'écoles, mutualisation renforcée, temps partiel imposé avec un salaire indécent, comment ces personnels peuvent-ils tenir alors que ce profil le Pôle d'Appui à la Scolarité et une politique d'écoles inclusives systématiques qui va aggraver ces problèmes.

Sur le terrain, nous constatons de plus en plus d'arrêts maladie et de démissions.

INCLUSION SCOLAIRE SYSTÉMATIQUE

participez à la réunion du mercredi 19 novembre

Face à la dégradation permanente de nos conditions de travail et à cette rentrée des classes plus que chaotique, la situation devient alarmante. Il devient urgent que tous les parents soient informés des conséquences désastreuses de la politique d'inclusion scolaire systématique :

- Mutualisation à outrance au détriment des notifications individualisées = de moins en moins d'heures d'accompagnement auprès des élèves, parfois 1h par semaine, prise en charge de plusieurs élèves dans la même classe.
- Problème de remplacement et de recrutement.
- Manque de considération de l'administration.
- Fermeture des structures spécialisées et adaptées.
- Mise en place des PAS généralisés dès 2026 pour réduire encore plus l'accompagnement des élèves (voir pièce jointe).

C'est pourquoi, dans ce contexte, il devient urgent de réunir tous les acteurs touchés par l'inclusion scolaire systématique.

Nous invitons les AESH, les enseignants, les parents d'élèves, les personnels travaillant dans les secteurs de l'action sociale, de la territoriale, du handicap et plus largement toutes les personnes concernées par l'inclusion systématique à participer à la première réunion qui se déroulera :

Le mercredi 19 Novembre 2025 de 9h à 12h

A l'union départementale de Force Ouvrière
1 avenue St-Flory 43000 Le Puy en Velay

FNEC FP
FO
43

COMPTE RENDU FO DE LA F3SCT- D DE LA HAUTE-LOIRE DU 29 NOVEMBRE 2024

La délégation de la FNEC FP FO 43

Lysiane GWOZDZ (PE) - Nathalie CHOVET (PE) - Bruno GOLEO (PE) - Nazhia BOUACHMIR (Prof.) - Romain TOURON (Prof.) - Maryline CHOQUET (AESH) - Laurent BERNE (PE) - Nancy NICOLAS (Personnel de direction)

DÉCLARATION DE LA FNEC FP FO À LA F3SCT-D DU 16 OCTOBRE 2025

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Que ce soit en Palestine, en Ukraine, et partout dans le monde, notre organisation syndicale n'a de cesse de réclamer la paix, jusqu'à dans le titre de la résolution de notre confédération : « Contre les politiques d'austérité, pour le pain, la paix, la liberté ! » Cette exigence de paix est d'autant plus cruciale que la marche à la guerre se poursuit avec le déploiement militaire américain dans les Caraïbes, se poursuit au cœur même des Etats-Unis où le président Donald Trump souffle sur les braises de la guerre civile, se poursuit en Ukraine...

En Palestine, aujourd'hui l'arrêt des bombardements et la libération des otages représentent un soulagement. Mais le plan Trump ne résout rien et contient en germe le risque de reprise du génocide. La liberté signifie être libéré de l'occupation militaire et de l'apartheid. Face à cette tragédie, la FNEC FP FO dénonce la complicité du président Macron qui a calomnié, arrêté, réprimé, censuré tous ceux qui osaient se prononcer pour le cessez-le-feu en Palestine. Il n'a rien fait pour protéger les militants de la flottille pour Gaza arraisonnée illégalement par l'armée du président israélien génocidaire Netanyahu. Et il s'inscrit maintenant totalement dans le plan Trump.

La FNEC FP FO réaffirme son exigence d'un cessez-le-feu immédiat et permanent en Palestine et en Ukraine, l'arrêt des livraisons d'armes. Elle rappelle son opposition à l'envoi de troupes françaises en Ukraine, quelle qu'en soit la forme (OTAN, ONU ou autres). Elle appelle, comme depuis le début des massacres, à participer aux mobilisations. La FNEC FP FO réaffirme son refus de la répression à l'encontre des personnels et des jeunes qui portent l'exigence de paix.

LA FNEC FP FO43 se félicite du succès du meeting international contre la guerre du 5 octobre 2025 à Paris intitulé « Pas un centime, pas une arme, pas une vie pour la guerre ! » auquel une délégation altiligérienne conséquente a participé, et qui constitue un point d'appui pour s'organiser au plan international contre la guerre.

En France, la situation est elle aussi explosive. Le rejet de la politique du président Macron s'est incarné

dans la formidable résistance des travailleurs et de la jeunesse qui par trois fois en moins d'un mois, par la grève, les blocages et les manifestations, ont exprimé leur volonté de rompre avec les politiques d'austérité et de marche à la guerre. Aujourd'hui, les personnels n'acceptent pas le chaos imposé par le président Macron : les milliards pour la guerre et les actionnaires alors que l'Ecole et les services publics sont privés de tout.

Alors que Lecornu annonce une « pseudo-suspension » de la réforme des retraites et ouvre la porte la mise en œuvre de la retraite par points chère à la CFDT, la FNEC FP FO, avec sa Confédération, exige encore et toujours l'abrogation de la réforme des retraites de 2023, réforme qui reste injuste, brutale et injustifiée. Nous rappelons notre attachement au régime de retraite par répartition, et nous nous opposerons avec force à toute volonté de mise en œuvre d'une caisse de retraite de la Fonction publique d'Etat, contradictoire au Statut. Cette fameuse suspension qui n'est rien d'autre qu'un décalage de quelques mois de la réforme Macron-Borne ne concernera qu'une proportion ultra minoritaire de travailleurs. Par ce subterfuge, le gouvernement en profitera pour tenter de faire passer un budget qui doit acter la baisse des pensions des retraités, la baisse des APL, la baisse des allocations familiales, le déremboursement des ALD, le doublement des franchises médicales ... Bref, le gouvernement, malgré une illégitimité écrasante, continue de s'en prendre aux travailleurs, aux demandeurs d'emploi, aux retraités, à la jeunesse et aux plus précaires. Pour l'Education Nationale, la nomination comme de Edouard Geffrey est une provocation de plus ! Le nouveau premier ministre a nommé un ministre ancien bras droit de Jean-Michel Blanquer, DRH de l'Education nationale, d'ancien directeur général de l'enseignement scolaire (Degesco) qui rappelons-le avait comparé le suicide de l'enseignante Christine Renon dans son école de Pantin à « une chute dans un escalier », en 2019.

Monsieur l'Inspecteur, dans son discours à l'assemblée nationale, le rapporteur du budget a annoncé que « Rien que pour l'Éducation nationale, compte tenu de la baisse de la natalité, je pense qu'il est possible de supprimer 50.000 postes d'ici à 2032

». C'est le non-remplacement d'un fonctionnaire sur 3 ! Inacceptable !

Aujourd'hui, alors que nous allons traiter de la santé et de la sécurité des collègues au travail, nous pouvons vous annoncer que jamais la profession n'a autant souffert. L'enquête Talis, menée par l'OCDE sur un échantillon de 280 000 enseignants dresse une photographie préoccupante des enseignants français. Mais comme la médecine du travail est moribonde voire inexistante et que les personnels n'ont pas de visite réglementaire de prévention, il ne peut être fait de bilan précis sur la santé et la sécurité au travail des personnels de l'Education Nationale. La FNEC-FP-FO déplore que le ministère ne respecte pas ses obligations d'employeur sur le volet de la santé au travail.

L'augmentation exponentielle des demandes de protections fonctionnelles, des démissions, des demandes de temps partiels thérapeutiques, des CMO, CLD et CLM constituent de parfaits indicateurs de la souffrance que subissent les collègues. Et pourtant, l'administration continue d'enfoncer la profession en refusant de payer les demandes d'ASA pour rendez-vous médicaux ou en pressionnant les collègues qui refusent de participer aux évaluations d'écoles alors que celles-ci ne sont pas inscrites dans un cadre réglementaire ou encore en remettant en cause le droit syndical.

Les milliers de fermetures de classes ont provoqué elles aussi une dégradation sans précédent des conditions de travail.

Malgré de nombreux appels au secours notamment à travers les registres SST, la charge de travail est de plus en plus conséquence pour les directeurs, les personnels de direction et les personnels administratifs à qui l'on demande de faire toujours plus avec toujours moins.

L'école inclusive, ou plutôt explosive quand elle répond aux exigences gouvernementales, tend à supprimer les structures spécialisées pour placer les enfants, parents et personnels dans des conditions insupportables dans lesquelles leur santé est mise à rude épreuve. Les gouvernements successifs du président Macron, obsédés par la réalisation d'économies sur les services publics, n'ont de cesse de remettre en cause les droits des élèves en situation de handicap et conduire à la dégradation des conditions de travail des personnels AESH, soumis à des situations intenable ! Assez des économies sur le dos des plus fragiles et des plus précaires ! Nous n'oublions pas qu'en plus de la pénurie d'AESH, des dizaines de milliers d'élèves sont privés de places dans les établissements sociaux et médico-sociaux auxquelles ils ont droit ! Et la mise en place des PAS ne fera qu'accélérer ce phénomène. La FNEC FP FO continuera de se positionner pour la défense de l'enseignement spécialisé, contre l'inclusion systématique et forcée, pour un statut avec un vrai salaire à temps plein pour 24h de classe pour les AESH, ainsi que l'abandon des PIAL et des PAS. Les AESH réunis par la FNEC FP FO ont décidé d'organiser une réunion réunissant tous

les acteurs travaillant dans le champ du handicap. Il devient urgent de réunir tous les acteurs touchés par les limites et les conséquences désastreuses de l'inclusion systématique le mercredi 19 novembre. Les AESH ont décidé d'y inviter les parents d'élèves, les personnels travaillant dans les secteurs de l'action sociale, de la territoriale, du handicap, de l'enseignement du 1^{er} et du second degré, les organisations syndicales et plus largement toutes les personnes concernées par l'inclusion systématique. La FNEC FP FO y prendra toute sa place.

Alors que nos conditions de travail deviennent insupportables, les gouvernements successifs continuent de s'attaquer à nos salaires : point d'indice toujours gelé, traitement à 90% en CMO avec un jour de carence, remise en cause du droit à utiliser son compte personnel de formation, remise en cause des allègements de service, remise en cause des autorisations d'absence avec traitement. Mais jusqu'où cela va-t-il continuer ?

Ces conditions inacceptables provoquent la colère et la résistance des personnels et des parents d'élèves qui se sont mobilisés l'année dernière et dès la rentrée de septembre. Ces mobilisations, parfois en lien avec les comités en défense de l'Ecole publique, sont le reflet criant d'un ras le bol généralisé.

C'est pourquoi la FNEC FP FO continuera d'accompagner, de réunir les personnels, y compris avec les parents d'élèves, les lycéens, les étudiants, pour discuter, prendre position et organiser l'action efficace, par la grève et les blocages, pour gagner sur nos revendications :

- Pour l'abrogation de la réforme de retraites.
- Pour la défense de l'Ecole Publique, de l'enseignement spécialisé et adapté
- Pour la défense de notre statut,
- Contre les fermetures de classes,
- Pour les salaires,
- Pour une médecine de prévention effective,
- Pour le droit à la formation des personnels
- Pour de meilleures conditions de travail,

Après avoir lu notre déclaration, la FNEC FP-FO renouvelle sa pensée pour notre collègue du Cantal Caroline Grangean qui a décidé au jour de la rentrée scolaire de mettre fin à ses jours, après des années de discrimination homophobe, d'insultes, de diffamation subie sur son école, et de menaces de mort.

Nous renouvelons nos sincères condoléances et tout notre soutien à la famille, aux proches, aux personnels et aux élèves dont nous partageons l'effroi. Pour la FNEC FP-FO, cet événement tragique souligne une nouvelle fois la nécessité de protéger, autrement que par des discours, l'Ecole publique et ses personnels, chose que nous avons rappelé tout au long de l'instance.

NON, LES ÉVALUATIONS D'ÉCOLES NE SONT PAS OBLIGATOIRES POUR LES PERSONNELS !

Les directeurs et directrices ne sont pas obligés de les réaliser et d'inciter leur équipe à les faire. Ces évaluations d'écoles sont contraires à nos ORS. La FNEC-FP-FO a déjà écrit à ce sujet à l'IA, a porté cette question par deux fois à l'IA : en F3SCT et lors de l'entrevue du mardi 4 novembre. A aucun moment, l'IA n'a été en mesure de donner des arguments ou explications réglementaires pour justifier d'une quelconque obligation à participer aux évaluations d'écoles. Le SNUDI-FO se trouvera aux côtés de chaque enseignant qui refuserait d'y participer et assurera leur défense.

LES CONDITIONS DE TRAVAIL SE DÉGRADENT AUSSI POUR LES PERSONNELS DE DIRECTION

Nous sommes intervenus sur les conditions de travail des chefs d'établissement du second degré. **Nous avons souligné la pression** pouvant s'exercer sur ces derniers : que ce soit dans la mise en œuvre des directives ministérielles, la vie administrative quotidienne de l'établissement ou encore dans les relations avec les parents. La mise en œuvre des réformes sont très souvent pesantes (réforme du lycée et du baccalauréat, du choc des savoirs...). Tout chef d'établissement souhaitant remplir ses obligations de service se retrouve à devoir faire un nombre d'heures, parfois incalculable, et bien au-delà d'une moyenne acceptable pour un travailleur.

Face à ces conditions, le métier subit une véritable perte d'activité et peut même devenir un repoussoir. La baisse des candidats au concours est devenue un véritable problème et s'explique par les situations problématiques que peuvent vivre certains chefs d'établissement.

DIRECTION D'ÉCOLE

DÉCHARGE DE DIRECTION EFFECTUÉE PAR UN PERSONNEL STAGIAIRE

Problème de la décharge de direction effectuée par un personnel stagiaire: planning des décharges non régulier, accompagnement du stagiaire, surcharge de travail non demandé par les directeurs qui ne sont pas formateurs. Pour l'Inspection Académique, les stagiaires ont des tuteurs qui sont leurs référents, les collègues de l'école n'ont donc pas à les former.

Pour le SNUDI-FO, l'Inspection à une étrange vision du travail d'équipe, nous savons qu'aucun collègue ne laissera un stagiaire en difficulté tout seul. Nous soulignons que cette difficulté concerne l'ensemble des directeurs complétés par des stagiaires. Nous demandons à ce que les écoles fléchées pour les stagiaires tournent chaque année.

CONDITIONS DE TRAVAIL DES DIRECTEURS

D'année en année, la charge de travail des directeurs d'école atteint des sommets intolérables, transformant leur mission en une course d'obstacles administrative et logistique incessante. Cette année, la multiplication des injonctions, sollicitations, invitations, cumulés à l'application des contre-réformes multiples, à la communication avec les familles et à la mise en œuvre des réunions réglementaires nous ferait presque oublier que ces personnels sont dans leur grandes majorités aussi responsables d'une classe. L'ajout de l'entretien "loi Rilhac" que nous dénonçons, ne fait que rajouter une forme de pression et de la charge de travail en plus.

Nous faisons remarquer à l'administration que les collègues ne pourront pas tenir longtemps à ce rythme, c'est pourquoi, nous demandons l'arrêt des sollicitations et relances pour participation à des visio, réunions, projets avec les circonscriptions si les collègues n'en font pas la demande. Nous déplorons le fait que les IEN, présents en début de réunion, aient quitté l'instance alors qu'ils sont les premiers concernés par ce problème.

L'IA puis par Mme Crozemarie, prennent note de nos remarques en affirmant faire de leur mieux pour ne pas submerger les directeurs de tâches. Il feront passer le message aux IEN.

EVALUATION D'ÉCOLE

Dans la circonscription de Brioude, une équipe refuse l'évaluation d'école, la directrice subit depuis nombres de pression de la part du DASEN et de l'IEN de circonscription lui demandant de participer à cette évaluation. Nous dénonçons cette pression mise sur les épaules des directeurs déjà surchargés et au bout du rouleau. (voir notre point évaluation d'école). Le SNUDI FO va s'adresser de nouveau à l'Inspcteur d'Académie pour lui rappeler que ses demandes n'ont toujours aucun caractère réglementaire!

Avis proposé par FO et voté par l'ensemble des organisations syndicales :

Les représentants des personnels à la F3SCT rappellent que la participation à une évaluation d'école ne figure pas dans les Obligations Règlementaires de Service du 1^{er} degré : rien dans les ORS ne peut leur imposer de mettre en œuvre une « auto-évaluation » qui plus est avec les parents, les élèves, les personnels municipaux, les « partenaires » ou les élus locaux, ni leur imposer, une "évaluation externe".

Les représentants à la F3SCT rappellent que ni dans le décret n° 2023-777 du 14 août 2023 de la loi Rilhac, relatif aux directeurs d'écoles, ni dans les annexes ministérielles des missions des directeurs, il n'est fait mention d'une quelconque obligation de participer à une évaluation d'école et certainement pas de l'imposer aux enseignants de l'équipe pédagogique qui refuseraient ce dispositif

Les représentants de la F3SCT dénoncent les relances et pressions faites aux équipes ayant refusé de mettre en place les évaluations d'école.

Les représentants à la F3SCT demandent que les évaluations d'école se fassent sur la base du volontariat des personnels. Les représentants des personnels de la F3SCT dénoncent les relances répétées et les pressions exercées auprès des personnels ayant signifié leur refus de participer aux évaluations d'écoles.

Relevé de conclusion de l'IEN santé et sécurité au travail

Le SNUDI-FO s'associe à l'inquiétude de l'ISST concernant le manque de médecin du travail.

Le dernier médecin de l'Académie part à la retraite dans 2 mois et pour l'instant aucun médecin du travail n'a postulé.

Nous sommes extrêmement inquiets pour les collègues qui souhaitent demander un temps partiel thérapeutique ainsi que pour le suivi de la santé au travail de l'ensemble du personnel. Il est envisagé de faire appel à des médecins collaborateurs du travail, voire à conventionner des médecins libéraux.

Pour le SNUDI-FO la dégradation des conditions de travail des médecins du travail ainsi que l'abandon de la médecine du travail en général par notre ministère est responsable de cette situation catastrophique!

Mémento Santé et sécurité au travail

Le document a été proposé aux organisations syndicales en préparation à l'instance. **Il est à noter que, suite aux interventions de FO les années précédentes, ce document a été largement remanié ce qui est plutôt positif et qui démontre la force et l'importance de notre syndicat dans le département.** Pour la version proposée pour ce début d'année, nous avons fait parvenir à l'administration, par l'intermédiaire d'un courrier, nos remarques et suggestions. **Cette dernière n'a pas été en capacité de répondre lors de la séance à toutes nos remarques.** L'Inspecteur d'Académie nous propose de réunir un groupe de travail sur ce sujet pour présenter ce mémento à la prochaine F3SCT.

Ceci pose différents problèmes que nous soulignons : sur **quel document se baseront les équipes pour ce début d'année?** Le **faible nombre de formations spécialisées va repousser** encore plus loin la parution de ce mémento. De plus, **les débats sur celui-ci ne se feront pas en instances réglementaires**, instances qui respectent le paritarisme et entérinées par la publication d'un PV qui notifie par écrit les propos et engagements des participants.

VISITE DE PRÉVENTION ET D'INFORMATION OBLIGATOIRE SYSTÉMATIQUE

La réglementation prévoit une visite d'information et de prévention quinquennale qui peut être effectuée soit par un collaborateur médecin soit par un infirmier. Notre intervention porte sur 2 points :

1. Nous dénonçons cette restriction de droit qui fait que, plutôt qu'une vraie visite médicale comme il en existe beaucoup dans le secteur privé, l'administration doit seulement proposer aux collègues une simple visite d'information et de prévention en lien avec leur santé au travail (décret du 20 novembre 2020). La FNEC FP FO revendique l'abrogation de ce décret pour un retour à une vraie surveillance médicale effectuée par un médecin du travail. Nous en profitons pour demander le recrutement d'urgence de ces personnels.
2. Il apparaît cependant que ces « visites basiques » réglementaires ne sont pas effectuées dans le laps de temps imparti par la réglementation en Haute-Loire. Nombreux sont les collègues qui n'en ont pas eu depuis 6, 10, 20 ans, voire plus !

C'est pourquoi, la FNEC FP FO a décidé de lancer une campagne de demande pour pouvoir bénéficier de cette visite réglementaire.

Résultats : Le syndicat a récolté et remis durant l'instance (et en parallèle par voie postale) 200 courriers de demande de collègues à pouvoir bénéficier de ce droit !

Le syndicat suivra l'évolution de ces demandes, les réponses qui en découlent et continuera de faire tout ce qu'il est nécessaire pour que ce droit soit respecté.

ETUDE DES SITUATIONS :

Encore une fois nous avons de nombreuses fiches SST à traiter. Deux problématiques sont ressorties de ces fiches : le désastre de l'inclusion systématique mais aussi une recrudescence des agressions de parents d'élèves.

INCLUSION SYSTÉMATIQUE

Le SNUDI-FO dénonce encore une fois l'inclusion systématique qui conduit à la déscolarisation des élèves, à la mise en place de " protocole de gestion de crise" façon soldat du feu qui ne peuvent être une solution et mettent à mal les personnels!

Pour le SNUDI-FO les solutions amenées par l'administration sont lunaires!

Mise en place de protocole de gestion de crise, déscolarisation... Le DASEN a beau apporter tout son soutien aux collègues en détresse, ce n'est pas ça qui apportera le soin nécessaire à ces élèves et permettra aux personnels de faire leur travail d'enseignant!

Le questionnement de l'UNSA remettant en cause la volonté des familles à monter des dossiers ne fait pas plus avancer les situations.

Pour la FNEC FP-FO la seule et unique solution est l'arrêt de l'inclusion systématique, l'ouverture de places en établissements spécialisés, l'arrêt de la mutualisation à tout-va des AESH et l'embauche de personnels spécialisés et formés !

Parmi les situations abordées :

- Situation d'un élève extrêmement difficile en attente d'orientation DITEP. Face nos interrogations concernant cette situation et la conduite à tenir pour les personnels en cas de crise, l'IEN souhaite rassurer les personnels sur les décisions qu'ils pourraient prendre lors des gestions de crise. Ils ont et auront tout le soutien de l'Inspection. La FNEC FP-FO se félicite de l'accompagnement qui a été fait par la circonscription auprès des personnels de l'école. Le SNUDI-FO demande une présence supplémentaire d'AESH, la mutualisation ne permettant pas à l'AESH présente de s'occuper de tous les enfants notifiés. Le SNUDI-FO dénonce la non application des notifications DITEP, faute de places, qui met encore une fois les personnels dans des situations impossibles et demande que cette situation soit traitée en urgence.

L'IEN ASH a indiqué que quelques places DITEP ont été ouvertes au niveau départemental, ce qui devrait permettre de "donner du souffle..". **La FNEC FP-FO continuera de demander les ouvertures nécessaires!**

- Elève difficile: la situation s'améliore bien que les temps collectifs soient encore compliqués.
- Situation d'un enfant difficile: les liens avec le DITEP ont été renforcés, il n'est plus scolarisé qu'une heure par jour. Un protocole de gestion de crise a été mis en place. la situation s'est stabilisée.
- Situation de menaces d'un enfant à l'encontre d'une AESH. L'enfant s'est excusé, la situation s'est apaisée. Le SNUDI-FO reste étonné des mots de l'IEN qui explique en séance que dans cette situation il n'y avait pas risque de passage à l'acte mais que c'était "un jeu". Pour la FNEC-FP-FO, passage à l'acte ou pas, menacer des personnes n'est jamais un jeu!
- Deux situations d'enfants extrêmement agressifs. Le SNUDI-FO demande un aménagement d'emploi du temps de ces enfants dans l'attente du dossier MDA et l'octroie d' AESH en urgence. L'administration nous répond qu'un AESH sera placé pour l'un des deux élèves. La FNEC FP FO continuera de suivre l'évolution de ces dossiers, notamment celui pour lequel aucune AESH n'a été nommée.

AGRESSIONS DE LA PART DE PARENTS

Les collègues restent encore trop souvent confrontés à l'agressivité des parents d'élèves. Nous avons salué toutefois les différentes interventions rapides des IEN qui n'ont pas hésité à convoquer des familles ou venir en soutien des collègues. Pour l'année 2024-2025 il y a eu 19 demandes de protection fonctionnelle. Nous sommes intervenus sur les situations suivantes :

- **Problème de situation de propos diffamatoires concernant l'orientation sexuelle d'un personnel dans le département. Pour le SNUDI-FO c'est intolérable, le soutien et l'accompagnement de ce personnel doit être total.** Le DASEN est également de cet avis un courrier de soutien a d'ores et déjà été rédigé, il invite ce personnel à ne pas rester isolé et à se rapprocher des différents services de l'Inspection en cas de besoin.
- **Problème d'accusation diffamatoire d'une famille.** Le DASEN a envoyé un courrier de soutien et un courrier -réponse aux parents. la protection fonctionnelle a été accordée. Le SNUDI-FO tient à s'assurer que le courrier diffamatoire n'apparaîtra pas dans le dossier administratif de la collègue. Le DASEN confirme que non car c'est un courrier erroné.
- **Situation d'un parent agressif :** celui-ci a été convoqué par l'IEN de circonscription afin qu'il présente des excuses et prenne conscience de la mesure de ses actes. La Protection Fonctionnelle sera demandée car c'est un parent impulsif, l'enseignant ne peut être complètement serein.

PROBLÈMES LIÉS À LA CANICULE DU MOIS JUIN

Lors de cette F3SCT, les fiches SST relatives aux problèmes liés à la canicule du mois juin ont été traitées. Le SNUDI-FO demande que les mesures de protection des personnels soient davantage anticipées. Des protocoles clairs doivent être mis en place.

ETAT DES LIEUX DES PERSONNELS EN ACCIDENT DE TRAVAIL OU EN ALLÈGEMENT DE SERVICE

25 Accidents du travail : 19 PE et 6 ASEH

Déclaration d'accidents de services :

- 11 dont 2 AESH : concernant des chutes et des heurts.
- 5 : agressions et harcèlements
- 7 autres.

29 temps partiels thérapeutiques ont été accordés pour l'année 2024-2025